

## CONTREPLAQUÉS ET EMBALLAGES DU MAROC, SIDI-MAROUF-CASABLANCA

filiale des Éts G. Leroy

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ets\\_G\\_Leroy\\_1932-1982.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ets_G_Leroy_1932-1982.pdf)

AEC 1951. — Contreplaqués et emballages du Maroc, Sidi-Marouf-Casablanca. — Sté anon. [1949], 250 millions fr. — Usine de contreplaqués et emballages (Filiale des Établ. G. Leroy).

---

Leroy, rapport exercice 1981 :  
Contreplaqués et rmballages du Maroc Casablanca (15 %)

(en milliers de dirhams)

	1980	1981
Chiffre d'affaires	97.744	117.960
Résultat net	7.093	6.972
Autofinancement	13.236	13.838
Situation nette	26.842	31.746

En 1981, la société a produit 15.007 m<sup>3</sup> de panneaux de particules et 25.117 m<sup>3</sup> de panneaux contreplaqués et réalisé un chiffre d'affaires de DH 117.959.909, en progression de 20,6 % par rapport à 1980.

Le bénéfice net comptable s'établit à DH 6.972.262 contre DH 7.093.620 au 31 décembre 1980 et l'autofinancement à DH 13.838.100, faisant ainsi ressortir une rentabilité de 10,4 %.

L'activité de la société s'est exercée dans un marché soutenu qui a continué à bénéficier des effets de la politique de développement de la construction décidée par les autorités marocaines.

---

[www.cema-atlas.com](http://www.cema-atlas.com)

Historique :

- CEMA [marque Le Trèfle, signature de Leroy]

1949 : création de la CEMA, lancement de la première ligne de production de contreplaqué, et partenariat avec le Gabon, premier producteur mondial d'okoumé.

Années 70 : fabrication des premiers panneaux de particules et panneaux stratifiés.  
Production de lamifiés.

Années 80 : Processus industriel certifié, notamment par la Lloyd en Grande-Bretagne, et la Komo en Hollande.

Années 90 : implantation à Owendo, au Gabon, d'une unité de déroulage.

- Bois de l'Atlas

1951 : la scierie mécanique du groupe Badjoint est cédée au groupe Graulout. Après l'extension d'une unité de contreplaqué, la société est nommée Les Bois de l'Atlas.

1972 : la société est vendue à un groupe marocain et devient Société Maghrébine des Bois de l'Atlas.

1975 : démarrage de l'unité du lamifié « Marital Plast ».

1976 : implantation d'une unité de panneaux de particules, opérationnelle en 1978.

1978 : extension de Marital Plast par l'installation d'une unité de surfacage à cycle rapide (Stratifié).

1982 : installation d'une deuxième unité de contreplaqués « CP2 ».

1995 : achat de la société par le groupe Safari.

- 2000 : CEMA et Bois de l'Atlas fusionnent en une seule et même entité, qui devient Cema-Bois de l'Atlas. Spécialisation de chaque site, amélioration de la productivité, modernisation de l'outil de production.

---

Comment le groupe Karim-Lamrani a investi dans la production de bois au Gabon  
(L'Économiste, 07/06/1999)  
[mobile.leconomiste.com/](http://mobile.leconomiste.com/)

Une loi gabonaise oblige la société Contreplaqués et emballages du Maroc (CEMA) à délocaliser une partie de sa production à Libreville

CEMA-Gabon, 170 millions de DH d'investissements, sera opérationnelle en l'an 2000

SUR le plan économique, le voyage de M. Abderrahman Youssoufi au Gabon n'aura pas été très fructueux. Du moins, pas autant que son passage en Côte-d'Ivoire. Le seul élément qui mérite d'être signalé concerne la société Contreplaqués et emballages du Maroc, plus connue sous le nom de CEMA. L'entreprise, filiale du groupe Karim-Lamrani, doit investir près de 100 millions de FF (170 millions de DH) au Gabon. Le projet porte sur l'implantation d'une unité de transformation (déroulage et séchage) de bois à Libreville, près du port d'Owento. En fait, CEMA-Gabon (société de droit gabonais) existe depuis 1997. Mais pour des raisons protocolaires (voyage de M. Youssoufi oblige), l'accord portant création de la filiale gabonaise a été officialisé jeudi 3 juin. Conçue pour produire 36.000 m<sup>3</sup> de placage par an, l'usine sera implantée sur un terrain de 64.000 m<sup>2</sup>. « Notre intérêt pour l'Afrique de l'Ouest est évident. Toute notre matière première provient de la région », explique M. Mohamed Imanssar, directeur général de CEMA.

Si CEMA a décidé de délocaliser une partie de sa production en Afrique de l'Ouest, c'est aussi en raison d'une loi gabonaise qui impose la transformation de l'okoumé sur place. Pour l'instant, le quota fixé pour la transformation locale est de 60 %. « Si nous n'avions pas investi sur place, nous ne serions peut-être plus, dans un an ou deux, en mesure d'alimenter les usines du Maroc en grumes ou en produits semi-finis », souligne M. Imanssar. L'investissement sera réalisé en deux tranches. La première, qui s'achève cette année, porte sur un montant de 60 millions de FF.

L'unité de déroulage et de séchage de CEMA Gabon sera opérationnelle en janvier 2000. Celle-ci doit créer 80 emplois permanents.

Dans une première étape, l'approvisionnement en grumes de la filiale gabonaise sera assuré par des exploitants forestiers locaux. CEMA considère que l'exploitation de permis forestiers sera à moyen terme indispensable. Surtout qu'il est prévu au cours de la deuxième étape du projet de doubler les approvisionnements. « A ce stade, seule l'exploitation de permis forestiers permettra d'assurer l'indépendance obligatoire vis-à-

vis des exploitants et la régularité aussi bien en qualité qu'en quantité. » L'entreprise juge également nécessaire aussi bien la mise en place d'incitations fiscales. Une demande d'exonération des droits et taxes a d'ailleurs été introduite auprès des autorités gabonaises. La question de la Charte des Investissements reste, en revanche, toujours en suspens. Celle-ci a été votée l'année dernière par le Parlement gabonais, mais les textes d'application n'ont toujours pas vu le jour.

Créée en 1948 [1949], CEMA<sup>1</sup> est spécialisée dans la transformation de grumes, c'est-à-dire de troncs d'arbre pour en faire des contreplaqués ainsi que d'autres produits dérivés du bois : particules, stratifiés et lamifiés. L'entreprise dispose d'une unité industrielle installée dans les environs de Casablanca (Sidi Maârouf) qui s'étend sur une superficie de 170.000 m<sup>2</sup>. La société couvre 65 % des besoins du marché marocain en contreplaqués, tandis que 30 à 35 % du chiffre d'affaires (qui est de 500 millions de DH) est destiné à l'export. CEMA comporte également la société marocaine Bois de l'Atlas dont le groupe a pris le contrôle en 1995.

---

<sup>1</sup> Cf. *L'Économiste* du 24 mai 1999.